

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: OUTIFIX TXPE300TP COMP A
UFI	: H5FN-68XM-365M-AJQM
Code du produit	: 77556
Type de produit	: Ancrage chimique
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Ancrage chimique
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Bâtiment et travaux de construction

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

fabricant

RED HEAD - OUTIFIX
24, rue de Londres 75009
PARIS
France
T +33 (0)1 53 21 80 80, F +33 (0)1 53 21 80 88
msds-reach@spit.com

Représentant exclusif

Chemfix Products Limited
A Briolf Group Company
Ctra. N-II, km 706,5
17457 RIUDELLOTS DE LA SELVA (Girona)
SPAIN
T +34 872 729 763, F +44 (0)1924 458995
sds@chemfix.co.uk, www.chemfix.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
France	Centre antipoison de Paris. Hôpital Fernand Widal. 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10.	+33 1 40 05 48 48

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Mentions de danger (CLP)	: H315 - Provoque une irritation cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence (CLP)	: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]]. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
VINYLTOLUÈNE	N° CAS: 25013-15-4 N° CE: 246-562-2 N° REACH: 01-2119622074-50	>3 - <10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]]	N° CAS: N/A N° CE: 911-490-9 N° REACH: 01-2119979579-10	>0,1 - <1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Autoprotection du secouriste	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée relative à une éventuelle toxicité pour l'homme et les animaux, le produit est considéré comme dangereux à l'inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. de la mousse.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
- Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
- Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
- Conditions de stockage : Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Matériaux d'emballage : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Bâtiment et travaux de construction.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

VINYLTOLUÈNE (25013-15-4)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Vinytoluènes (tous isomères)
VLEP 8h (OEL TWA)	240 mg/m³
	50 ppm
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 6443, 2022; Outil65)

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

DNEL et PNEC

VINYL TOLUÈNE (25013-15-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,82 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,595 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,03 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,595 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,319 µg/l
PNEC aqua (eau de mer)	31,9 ng/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	3,19 µg/l
PNEC aqua (intermittente, eau de mer)	0,319 µg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	32 µg/kg ps
PNEC sédiments (eau de mer)	3,2 µg/kg ps
PNEC (Sol)	
PNEC sol	6,21 µg/kg ps
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	5,92 mg/l
MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,4 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	9,8 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,9 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,83 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,048 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0048 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,48 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	1,2 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,12 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,21 mg/kg poids sec

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration	10 mg/l
--------------------------	---------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de protection (EN 166)

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. (EN 13034 (6))

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne ISO 374-1 ou similaire)

Protection des mains

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables, Gants réutilisables	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle, Viton® II	6 (> 480 minutes)	0.4	Comme le produit est un prépa-ration de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'application.	EN ISO 374

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN141

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Divers.

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Apparence	: Pâte.
Odeur	: Odeur caractéristique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
pH solution	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 42,4 mm ² /s @ 40 ° C
Viscosité, dynamique	: > 100000 cP
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 1,5 hPa
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,71
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV	: 160 g/l
Indications complémentaires	: Suspension de matières solides - classifiée d'incombustible selon les résultats de la méthode de test N. 1 pour matières solides qui sont facilement inflammables.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

VINYL TOLUÈNE (25013-15-4)	
DL50 orale rat	2321,58 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: other:
DL50 voie cutanée	4490 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,02 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation))

MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)	
DL50 orale rat	619 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), Guideline: EU Method B.1 (Acute Toxicity (Oral)), Remarks on results: other:, 95% CL: 305 - 1256
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé

VINYL TOLUÈNE (25013-15-4)	
Groupe IARC	3 - Inclassable
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

VINYL TOLUÈNE (25013-15-4)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	60 ppm Animal: rat
Danger par aspiration	: Non classé

OUTIFIX TXPE300TP COMP A	
Viscosité, cinématique	42,4 mm²/s @ 40 ° C

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

VINYL TOLUÈNE (25013-15-4)	
CL50 - Poisson [1]	5,2 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	1,3 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

VINYLTOUÈNE (25013-15-4)	
CE50 72h - Algues [1]	4,3 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CEr50 algues	2,6 mg/l Source: ECHA
NOEC chronique poisson	1,16 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,32 mg/l
NOEC chronique algues	1,6 mg/l

MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)	
CL50 - Poisson [1]	100 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	48 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	100 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

OUTIFIX TXPE300TP COMP A	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
VINYLTOUÈNE (25013-15-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]] (N/A)	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

VINYLTOUÈNE (25013-15-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3,35 Source: ECHA

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. 165ml Cartouche & Casquette PP RIC5. 300ml Cartouche PP RIC5, Casquette HDPE RIC2. 380-420ml Cartouche Nylon RIC7, Casquette PP RIC5.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé.

Transport maritime

Non réglementé.

Transport aérien

Non réglementé.

Transport par voie fluviale

Non réglementé.

Transport ferroviaire

Non réglementé.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 160 g/l

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

VINYLTOLUÈNE

MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre International de Recherche contre le Cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Valeurs Limites d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
PE	Perturbateur endocrinien

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

OUTIFIX TXPE300TP COMP A

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient MASSE DE RÉACTION DU 2,2'-[(4-MÉTHYLPHÉNYL)IMINO]BISÉTHANOL ET DE L'ÉTHANOL 2-[[2-(2-HYDROXYÉTHOXY)ÉTHYL](4-MÉTHYLPHÉNYL)AMINO]]. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.